

E X T R A I T

du procès-verbal du Conseil communal de Servion
présidé par Mme Christine Mueller

LE CONSEIL COMMUNAL DE SERVION

- vu le préavis municipal n° 06-2026 du 11 mai 2026 ;
- entendu le rapport de la Commission de gestion ;
- considérant que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

dans sa séance du 24 juin 2026, décide :

- **d'approuver les comptes 2025, lesquels présentent un excédent de revenus de Fr. 54'179.21 et un capital de 3'777'443.33 au 31 décembre 2025, et d'en donner décharge à la Municipalité.**

Au vote, cette décision a été acceptée à la majorité.

Ainsi délibéré en séance du 24 juin 2026.

La présidente :



Christine Mueller



La secrétaire :



Svetlana Antenen